



## Crédit commun divorce et bdf

Par **Visiteur130941**, le **09/04/2018 à 18:15**

J'ai contracté un crédit avec mon ex femme. Celle ci a ouvert un dossier à la banque de France après divorce sans m'en avertir.

Doit il y avoir une signature des 2 emprunteurs pour celà ou peut elle le faire seule ?

Que dois je faire ?

Par **Visiteur**, le **09/04/2018 à 18:54**

Bonjour et merci sont de bonnes habitudes sur ce site.

Par **Visiteur**, le **09/04/2018 à 19:08**

Bonjour donc,

Que dit votre acte de divorce au sujet de ce crédit?

Car les ex époux restent tenus solidairement pour les dettes du ménage contractées avant la transcription du divorce.

Un ex-conjoint peut également déposer un dossier seul et peut présenter une demande comprenant ses dettes personnelles et les dettes communes.

Attention au principe de solidarité : lorsqu'un seul des ex-conjoints bénéficie de la procédure de surendettement, le créancier peut se retourner contre l'autre époux pour demander le remboursement de la totalité de la dette.